

# Les Actualités

de la CAPEB Puy-de-Dôme



29 Mai 2026

■  À LA **UNE**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026



**Vendredi 12 juin 2026**

**L'Hacienda de St Yvoine**

À partir de **10h00**

**CLIQUEZ ICI**  
POUR VOUS INSCRIRE  
ET PARTICIPER

**DÉROULÉ DE LA MATINÉE :**

- 10h00 : Accueil café
- 10h30-11h30 : Assemblée Générale et échanges sur les actualités  
3 postes à pourvoir au Conseil d'Administration, candidature avant le 22 mai (voir pièce jointe).  
*Représentez et défendez les artisans du bâtiment ! Engagez-vous !*

**À PARTIR DE 11H30 :**

- Apéritif convivial et déjeuner sur place

**APRÈS-MIDI :**

- 14h : Activités libres avec la présence des partenaires de la CAPEB 63
- 16h : Tombola, tirage au sort/remise des lots et clôture de la journée

**Tombola organisée par la CAPEB 63 :**  
1<sup>er</sup> prix : un vol en montgolfière pour deux personnes offert par la CAPEB 63

Date limite d'inscription au **Mercredi 3 juin**



Assemblée Générale 2026 de la CAPEB 63 - Vendredi 12 juin

■  **ÉVÉNEMENT**



CONSTRUIRE DEMAIN

Formation G.E.A.B.

Je m'inscris

## **Formation GEAB - Se former pour mieux gérer le quotidien de l'entreprise ! Réunion le 18 juin à 14h**

La CAPEB Puy-de-Dôme ouvre une nouvelle promotion « Gestionnaire d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment » à compter de septembre 2026.

La formation GEAB est à destination des conjoint(e)s, des salarié(e)s, et de toute personne assurant la gestion opérationnelle de l'entreprise sur le plan administratif, comptable et commercial. La formation se découpe en 4 blocs de compétences :

- Gestion économique et financière
- Commercial et relations extérieures
- Gestion des ressources humaines et management
- Bureautique et systèmes d'informations

Cette formation a un rythme de deux jours par mois dans les locaux de la CAPEB 63. Ce rythme vous permettra de mettre en place des améliorations concrètes au sein de votre entreprise et d'en faire le suivi lors des sessions suivantes. Lors de la formation, vous travaillerez uniquement sur vos documents d'entreprise !

**La formation est financée à 100% par Constructys ou le FAFCEA.** Le GEAB permet également d'obtenir à la fin de la formation, un titre de niveau Bac reconnu par l'Etat puisque la formation est inscrite au RNCP.

**Une réunion de présentation sera prévue le 18 juin à 14h dans nos locaux. Voici le lien pour vous inscrire :**

<https://forms.gle/VrSUNXNCdTXVjRF99>



**Développez votre activité avec les permanences de nos partenaires à la CAPEB 63 !**

**Permanence « Marges et rentabilité » avec Mickaël Barthelex**

**Mercredi 8 juillet de 14h à 17h**

Besoin de faire le point sur la rentabilité de votre entreprise ?

- Profitez d'un accompagnement personnalisé pour :
- Analyser vos marges
- Optimiser votre gestion d'entreprise
- Identifier des leviers de rentabilité

[Voir le flyer.](#)

**Permanence DEVATIS – Mardi 30 juin de 9h à 10h30**

Besoin d'un accompagnement sur :

- Vos outils informatiques et numériques
- Votre visibilité web et réseaux sociaux
- L'organisation et la sécurité de vos données
- La facturation électronique et vos logiciels de compta

[Voir le flyer.](#)

**Permanence QUALIBAT – Jeudi 25 juin de 9h à 12h**

- Conseils personnalisés
- Accompagnement pratique

- Gain de temps dans vos démarches RGE et qualifications

[Voir le flyer.](#)

*Sur chacune de ces permanences, 4 créneaux de 45mn sont disponibles sauf contre-indication. Dans les locaux de la CAPEB 63*

*Réservation au 04 73 25 71 71*

## ■ ACTUALITÉS **SYNDICALES**



### **GME : une avancée importante pour les artisans du bâtiment**

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi portée par Valérie Létard, comprenant l'article 2 consacré au Groupement Momentané d'Entreprises (GME), avec une rédaction soutenue par la CAPEB.

Malgré plusieurs amendements défavorables déposés en séance, le texte a été adopté grâce à une forte mobilisation des parlementaires favorables à la mesure et au travail mené par la CAPEB.

- Les principales tentatives de suppression ou de restriction du dispositif ont été rejetées, notamment :
- la suppression de l'article ;
- le retour à une expérimentation limitée ;
- plusieurs amendements défavorables finalement retirés ou rejetés.

Un amendement travaillé avec la CAPEB, prévoyant un rapport d'évaluation du dispositif dans 5 ans, a également été adopté.

Cette avancée constitue une étape importante pour faciliter l'accès des artisans et TPE du bâtiment aux marchés grâce au GME.

La proposition de loi doit désormais être examinée au Sénat. L'objectif est que les sénateurs adoptent le texte sans modification afin de permettre une entrée en vigueur rapide du dispositif.

La CAPEB reste pleinement mobilisée pour défendre cette mesure favorable aux entreprises artisanales du bâtiment.

## ■ ACTUALITÉS **JURIDIQUES ET SOCIALES**



### **Banques, assurances et loyers commerciaux : ce qui change pour les TPE et PME**

Le projet de loi en faveur des entreprises prévoit plusieurs mesures concrètes pour renforcer la trésorerie et protéger les professionnels.

#### **Des avancées côté banques**

Les clôtures de comptes bancaires professionnels deviendront gratuites pour toutes les entreprises. Les banques devront également transmettre gratuitement aux TPE un relevé annuel des frais de gestion de compte, comme cela existe déjà pour les particuliers. Enfin, une harmonisation des grilles tarifaires bancaires est prévue au 1er janvier 2027.

### **Assurance : des délais d'indemnisation encadrés**

Le texte fixe désormais des délais maximums d'indemnisation après un sinistre :

- 6 mois lorsqu'un expert est missionné,
- 2 mois dans les autres cas.

Après accord de l'assuré, l'assureur disposera d'1 mois pour missionner l'entreprise de réparation ou de 21 jours pour verser l'indemnisation.

Autre évolution importante : les assureurs devront motiver toute résiliation unilatérale d'un contrat professionnel. Les TPE et PME pourront également résilier leur assurance dommage à tout moment après la première année du contrat.

### **Loyers commerciaux : plus de souplesse**

Pour préserver la trésorerie des commerçants et artisans, le projet prévoit :

la possibilité de demander un paiement mensuel du loyer, une limitation du dépôt de garantie à 3 mois de loyer.



### **Fortes chaleurs : de nouvelles obligations pour les entreprises dès cet été**

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes rappelle que la période de vigilance canicule débutera le 1er juin et se poursuivra jusqu'au 15 septembre 2026. Face à des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents et intenses, les employeurs doivent renforcer leurs mesures de prévention pour protéger leurs salariés.

Le décret du 27 mai 2025 précise désormais les obligations des entreprises en cas de fortes chaleurs, notamment :

- l'adaptation des horaires et de l'organisation du travail,
- la mise à disposition d'eau potable fraîche en quantité suffisante,
- l'aménagement des postes et zones de repos,
- la fourniture d'équipements adaptés,
- l'information et la formation des salariés sur les risques liés à la chaleur.

Une attention particulière doit également être portée aux travailleurs les plus vulnérables ainsi qu'aux salariés isolés.

Dans le secteur du BTP, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés en cas d'épisodes de vigilance orange ou rouge : récupération des heures perdues, recours à la caisse intempéries ou activité partielle.

La CAPEB 63 invite les entreprises artisanales à anticiper dès maintenant leur organisation afin de garantir la sécurité des équipes sur les chantiers pendant l'été.

## ■ ACTUALITÉS **FORMATION**



### **Aides à l'apprentissage réactivée**

En l'absence de vote de la loi de finances pour 2026 à la fin de l'année 2025, l'aide exceptionnelle à l'apprentissage n'avait pas pu être reconduite au-delà du 31 décembre 2025. Un décret vient désormais la réactiver à compter du 8 mars 2026. La CAPEB vous aide à y voir plus clair.

[Télécharger le document.](#)



## CAP Peintre - le lycée PJB lance son CAP Peintre en alternance et souhaite connaître vos besoins

Le lycée PJB à Riom a lancé depuis un an son CAP Peintre Applicateur de Revêtements en alternance et souhaite connaître les besoins des entreprises afin de faciliter la mise en relation avec les candidats.

Si vous avez comme projet de recruter un apprenti dans cette filière, nous vous invitons à compléter ce rapide sondage ci-dessous :

[Lien.](#)

## ACTUALITÉS Techniques



### Nouvelle version de la fiche SEQUELEC sur les pompes à chaleur (PAC)

Cette version annule et remplace celle de septembre 2016 diffusée via la circulaire CU16-59 du 17 octobre 2016.

Ce document vise à prévenir les risques d'incompatibilité entre la PAC et le réseau public de distribution d'électricité. Il fournit également la procédure à suivre en cas de dysfonctionnement d'une PAC lié au raccordement au réseau électrique.

Cette nouvelle fiche SEQUELEC « PAC » conserve les grands principes et procédures qui figuraient dans la précédente version. Elle a toutefois été rendue plus synthétique et les références à la norme NF C15-100 ont été actualisées.

[Télécharger la fiche.](#)



Je m'inscris

### Webinaire Prévention sécurité Paysagistes

En partenariat avec la **MSA et IRIS-ST**, nous vous proposons un webinaire **Prévention sécurité Paysagistes** : **Le mercredi 17 Juin 2026 de 12h à 13h** :

Au programme de ce webinaire co-animé par *Agnès RATGRAS – MSA et Tatiana OUATTARA – IRIS-ST* :

- **Organisation et missions des services de santé au travail des MSA ;**
- **L'approche prévention MSA et les principes d'accompagnement ;**
- **Les dispositifs financiers MSA ;**
- **La formation GSA (grimpeur-sauveteur dans l'arbre) et documentation ressource [www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr);**
- **Présentation d'IRIS-ST et des outils dédiés aux paysagistes ;**
- **Focus sur le mémo élagage, la fiche gants et les contraintes physiques paysagistes ;**
- **Questions diverses.**

## ■ ACTUALITÉS **Emploi**



### Candidat CDD/CDI - Conducteur d'engins

Retrouvez ci-dessous le CV d'un candidat à la recherche d'une entreprise pour un poste de conducteur d'engins.

Plusieurs années d'expérience et possède différents CACES.

Possède le permis B et réside à Saint Maurice.

[Voir le CV.](#)



### Candidat alternance - CAP électricien

Retrouvez ci-dessous le CV d'un candidat à la recherche d'une entreprise pour effectuer son apprentissage en CAP électricité.

Plusieurs formations réalisées dont un CAP à l'AFPA.

Possède le permis B et réside à Clermont-Fd.

[Voir le CV.](#)

## ■ NOS PARTENAIRES



**TOYOTA**

**Nouveau partenaire  
TOYOTA Webinaire de  
présentation du  
partenaire, des  
conditions adhérents**

**VIESSMANN**

### OFFRE ADHERENTS

Jusqu'au 31 août 2026 -  
Viessmann, en  
partenariat avec EDF,  
rembourse 250€ aux  
artisans inscrit sur

 **WÜRTH**

**et du programme  
accompagnement  
conduite TOYOTA  
Expérience**

Dans le cadre de ce partenariat, TOYOTA France proposera aux artisans adhérents à la CAPEB des **offres privilégiées sur ses véhicules utilitaires et services associés** adaptées aux besoins spécifiques des professionnels du bâtiment, accessibles via le réseau agréé de concessionnaires TOYOTA participants.

Prime Energie EDF pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau Vitcocal 150 - A ou 250 - A monobloc.

Jusqu'au 31 juillet 2026 - WÜRTH nous offre -6% sur les aménagements de véhicules ORSYmobil.

[Découvrez l'offre et les conditions ICI](#)

[Inscrivez-vous.](#)

■  ET **AUSSI**



**Invitation Soirée CRIT / Conférence "Comment performer en temps de crise ?"**

La CAPEB 63 relaie l'invitation de notre partenaire CRIT pour une soirée conférence autour d'un sujet d'actualité :

« Comment performer en temps de crise ? »

[Je m'inscris](#)

Jeudi 4 juin 2026 à 18h30

Le PIC – Clermont-Ferrand

Un moment d'échanges autour de l'antifragilité, des transformations des entreprises et des leviers de performance dans un contexte économique incertain.

Quelques places sont encore disponibles pour les adhérents CAPEB 63 !

L'ART DE NE PAS SE TROMPER



Retrouvez toutes vos formations bâtiment sur [www.afabat.fr](http://www.afabat.fr)



2 Rue Félix Mézard, CS 80061

63019 Clermont-Fd Cedex 2

.....

Tél : 04 73 25 71 71

[capeb63@capeb63.fr](mailto:capeb63@capeb63.fr)



*Si vous souhaitez vous désinscrire de la lettre d'informations de la CAPEB Puy-de-Dôme, [cliquez ici](#).*